



Succession familiale suite décès

Par **cloleo**, le **22/06/2014** à **14:48**

bonjour,

ma mère, divorcée depuis plusieurs années est décédée le 28 décembre 2013. Nous sommes trois enfants, (je suis la fille et j'ai donc deux frères dont un demi frère dont le papa est décédé d'un premier mariage)je n'ai aucune relation avec ces deux frères...Depuis l'enterrement de ma mère auquel j'ai assisté, je n'ai aucune nouvelle concernant une succession notariale.

Comment dois-je procéder????

je pensais que le notaire me convoquerait d'office?

Ne sait quel notaire a été nommé .(nom lieu)..

.j'ai lu dernièrement qu'il fallait se manifester?

-y a t il un délai pour le faire le cas échéant?

-quelles démarches administratives ou autres puis-je faire sans passer par l'intermédiaire de mes frères ?

Je me pose une question de principe, en rapport avec le fait que j'ai l'intention de me manifester en tant que personne qui existe vis à vis de mes deux frères.....je ne pense guère à une succession me permettant de récupérer matériellement ou financièrement... (ma mère n'ayant jamais de biens très conséquents.... que mon demi frère gérait en tant que banquier)..... je sais juste qu'elle a été en maison de retraite médicalisée suite a un AVC.....quelques temps avant son décès...je l'ai appris trop tard....

merci d'avoir lu ce message, merci de me donner des conseils

cloleo

merci de me répondre

salutations